

A.24 ECOPLANET

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège : 23 avenue Ampère
66330 CABESTANY

878.320.316 R.C.S. PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

EN DATE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 16 juin,
À 10 heures,
Au siège social,

La société ECOPLANET GROUPE, associée unique représentant l'intégralité des parts de la Société, connaissance prise du rapport de gestion de la Présidente sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé a décidé ce qui suit :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été établis par la Présidente et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de – 8.897 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion de la Présidente.

En conséquence, elle donne quitus entier à la Présidente pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la manière suivante :

- **Origine du résultat à affecter :**
- Résultat de l'exercice : - 8.897 Euros



• **Affectation dédiée :**

- Au compte « Report à nouveau » pour : - 8.897 ;

Le poste « Report à nouveau » passerait de 0 Euro à – 8.897 Euro.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 420.562 Euros.

Ci-après le montant des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents.

Il en va de même pour l'éligibilité des revenus distribués à la réfaction de 40 %.

Exercice	Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %	Dividendes non-éligibles à la réfaction de 40 %
31/12/21	Néant	Néant
31/12/22	Néant	Néant
31/12/23	Néant	Néant

TROISIÈME DÉCISION

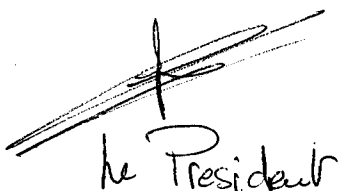
L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la Présidente mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toute formalité.

La Présidente

La société ECOPLANET GROUPE
Représentée par son Président
M. Laurent CALIPPE



Le Président

Désignation de l'entreprise : <u>A.24 ECOPLANET</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>23 Avenue André Ampère 66330 CABESTANY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>						
Numéro SIRET* <u>8 7 8 3 2 0 3 1 6 0 0 0 1 0</u>		Néant ☐ *						
 <u>certifié conforme.</u>		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA						
AC IIF IMMOBILISABLES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	1 309	AC	813	496		
	Frais de développement*	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 660	AG	4 104	4 556		
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	7 649	AQ	2 440	5 208		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 527	AS	8 220	10 307		
	Autres immobilisations corporelles	AT	83 779	AU	31 686	52 093		
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	15	BE		15		
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	8 352	BI		8 352		
TOTAL (II)		BJ	128 290	BK	47 263	81 027		
AC IIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
	En cours de production de biens	BN		BO				
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	BT	86 545	BU		86 545		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	12 143	BW		12 143		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	403 739	BY	229 113	174 625		
	Autres créances (3)	BZ	648 262	CA		648 262		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
AC IIF CIRCULANT CREANCES*	Disponibilités	CF	118 265	CG		118 265		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	44 675	CI		44 675		
	TOTAL (III)	CJ	1 313 629	CK	229 113	1 084 516		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 441 920	1A	276 377	1 165 543		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		A.24 ECOPLANET		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1 000.....)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	428 360	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-8 897	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	420 562	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	4 660	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	15 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	459 359	
	Dettes fiscales et sociales			DY	265 316	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	646	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	744 981		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 165 543		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	729 981	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										A.24 ECOPLANET										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				1		2		3								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD		KE		KF								
CORPORELLES	Terrains				KG				KH				KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]		KJ				KK				KL							
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]		KM				KN				KO							
		Installations gales, agencés*, aménagés des constructions		[Dont Composants M2]		KP		6 345		KQ				KR							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS		18 527		KT				KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		17 367		KW				KX							
		Matériel de transport *				KY		62 500		KZ				LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		1 623		LC				LD							
		Emballages récupérables et divers *				LE				LF				LG							
	Immobilisations corporelles en cours				LH				LI				LJ								
	Avances et acomptes				LK				LL				LM								
	TOTAL III				LN		106 362		LO				LP								
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M				8T								
	Autres participations				8U				8V				8W								
	Autres titres immobilisés				1P		15		1R				1S								
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		3 102		1U				1V								
	TOTAL IV				LQ		3 117		LR				LS								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		119 447		ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virements de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		1 309		D7						
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		8 660		IX						
CORPORELLES	Terrains				IP				LX				LY		LZ						
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA				MB		MC							
		Sur sol d'autrui		IR				MD				ME		MF							
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS				MG				MH		MI							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT				MJ				MK		ML							
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU				MM				MN		MO							
		Matériel de transport		IV				MP				MQ		MR							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS				MT		MU							
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV				MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours				MY				MZ				NA		NB						
	Avances et acomptes				NC				ND				NE		NF						
	TOTAL III				IY				NG				NH		NI						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				ØU				M7		ØW						
	Autres participations				IØ				ØX				ØY		ØZ						
	Autres titres immobilisés				11				2B				2C		2D						
	Prêts et autres immobilisations financières				12				2E				2F		2G						
	TOTAL IV				13				NJ				NK		2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14				ØK				ØL			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.24 ECOPLANET						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise A.24 ECOPLANET Néant ☐ *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	551	EL	262	EM		EN	813
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 672	PF	1 432	PG		PH	4 104
TOTAL I		RK	3 224	RM	1 694	RN		RO	4 917
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 719	PW	721	PX		PY	2 440
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 280	QA	2 940	QB		QC	8 220
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	5 481	QE	3 087	QF		QG	8 568
	Matériel de transport	QH	10 528	QI	11 317	QJ		QK	21 845
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	672	QM	601	QN		QO	1 273
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	23 680	QV	18 666	QW		QX	42 346
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	26 904	ØP	20 360	ØQ		ØR	47 263

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A.24 ECOPLANET						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	229 113	6U		6V		6W	229 113	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	229 113	TY		TZ		UA	229 113	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	229 113	UB		UC		UD	229 113	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l' entreprise : A.24 ECOPLANET

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	8 352	UV		UW	8 352				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	274 936		274 936						
	Autres créances clients	UX	128 803		128 803						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	39		39						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	49 138		49 138					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	86 186		86 186					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	468 588		468 588						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	44 312		44 312						
	Charges constatées d'avance	VS	44 675		44 675						
TOTAUX		VT	1 105 028	VU	1 096 676	VV	8 352				
RENVUIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	459 359		459 359						
Personnel et comptes rattachés		8C	52 579		52 579						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 758		21 758						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	189 726		189 726						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 253		1 253						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 660		4 660						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	646		646						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	729 981	VZ	729 981						
RENVUIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l'entreprise : A.24 ECOPLANET				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET ☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				WA			
Charges non admises et déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	11 000	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)		WG	813	XE 11 813		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 1 004		
	Amendes et pénalités		WJ	1 004	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7	692		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) à long terme { - imposées aux taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN WN WO		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
								TOTAL I	WR 13 509		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	8 897		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)								WU			
Régimes particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV WH WP WW XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*								XD		
	France ruralités revitalisation - FRR (art. 44 quindecies A)		HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	XF
	ZFU-TE (art. 44 octies A)		ØV		S.I.I.C. (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		YG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH	8 897		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	4 612	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *								XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	4 612				

Désignation de l'entreprise <u>A.24 ECOPLANET</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	27 675
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise A.24 ECOPLANET												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-81	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	307 965				ZD	307 884					
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZE						
							ZF						
	TOTAL I	ØF	307 884				ZG						
							ZH	307 884					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7						YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	273 331					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	50 129					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	93 061					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	391 255					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	807 777					
	- CFE et CVAE						YW	3 842					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS						9Z	8 083					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	11 925					
I. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée						YY	323 753					
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	197 633					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*						ØB	367 089					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Numéro de centre agréé * XP												
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0						ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL								
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO								
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

Désignation de l'entreprise : A.24 ECOPLANETNéant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : A.24 ECOPLANET		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 bis du CGI)	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
	N-8						
N-9							
TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre							
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

Désignation de l'entreprise : A.24 ECOPLANET

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A.24 ECOPLANET					Néant ☒ *							
I												
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N												
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
			taxées à 10%		taxées à 15%		taxées à 18%		taxées à 19 %		taxées à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)			1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice			2									
TOTAL (lignes 1 et 2)			3									
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS - ne donnant pas lieu à complément d'IS			4									
			5									
TOTAL (lignes 4 et 5)			6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)			7									
II												
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)												
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③				
				donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.24 ECOPLANET		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	12
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 830 412
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 830 412
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	2 728
Variation positive des stocks		OD	46 202
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	48 930
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	950 090
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	412 055
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 595
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 365 741
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	513 601
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	513 601
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (reporté de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 830 412
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

8783203160010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.24 ECOPLANET

ADRESSE (voie)

23 Avenue André Ampère

CODE POSTAL

66330

VILLE

CABESTANY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ECOPLANET GROUPE

N° SIREN (si société établie en France) 893610790 % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00

Adresse : N° 23 Voie AVENUE AMPERE

Code postal 66330 Commune CABESTANY Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET : 87832031600010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.24 ECOPLANET

ADRESSE (voie) 23 Avenue André Ampère

CODE POSTAL 66330

VILLE CABESTANY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise A.24 ECOPLANET
Numéro siret 87832031600010

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise A.24 ECOPLANET
Numéro de siret 87832031600010

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
CLIENTS FACTURE A ETABLIR	71 326
Total des produits à recevoir	71 326

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	203 032
DETTES POUR CONGES PAYES	23 533
CHARGES SOC / CONGES PAYES	4 142
ETAT CHARGES A PAYER	464
CREDITEUR M.LALOUM	568
Total des charges à payer	231 739

Désignation de l'entreprise A.24 ECOPLANET
Numéro de siret 87832031600010

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT.D'AVANCE			44 675		
Total des charges constatées d'avance			44 675		